

ACTUALITES DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE 04 décembre 2014

Vote d'une délibération sur la demande d'information en vue d'une consultation sur la trajectoire d'évolution du SI à l'horizon 2020.

VOTE

» Vote majoritaire sur la délibération demandée au CCE du 25 novembre pour une demande de CCE exceptionnel afin de traiter de l'évolution du SI. Sous couvert d'évolutions techniques, on modifie les métiers en profondeur.

Résultats du vote
POUR : 4 SNU - 3 CGT - 4 FO
CONTRE : 5 CFDT
ABST : 1 SNAP - 2 CGC - 1 CFTC

La DG annonce qu'elle verra comment elle traitera cette motion

Poursuite de l'information et consultation sur le point d'étape sur le déploiement de mail.net. (Reprise du point vu aux CCE des 21 oct et 12 nov)

Point de vue de la DG :

- Insiste sur le fait que c'est la 3eme présentation en CCE avant la consultation.
- Présente les documents supplémentaires en réponse à nos demandes de compléments d'informations : les «kits» (près de 20 pages chacun !) : "Conseillers et ELD, rôle du manager et déclaration CNIL".
- La communication des coordonnées de l'agent-e aux demandeurs & demandeurs d'emploi (DE) est le simple respect de la loi de 2008 qui prévoit que l'usager-e d'une administration dispose des coordonnées de celle ou celui qui traite son dossier.
- PE va devoir appliquer d'ici un an une Ordonnance (pour toutes les administrations) qui prévoit qu'un-e usager-e qui adresse une demande par mail doit obtenir une réponse par le même canal.
- La DG précise que mail.net permet le pilotage de l'activité des conseiller-es ce qui n'était pas possible auparavant.

Elle indique que les contrôles qualité que feront les ELD sur les agent-es dans la pratique de mail.net seront les mêmes qu'actuellement sur les courriers papiers que font les agent-es. Et ceci juste pour améliorer la qualité de service. Donc passage à la consultation ...Circulez y a rien à voir...

Le SNU confirme l'ensemble des alertes évoquées dans les CCE précédents.

Il indique par ailleurs que suite aux modifications profondes de l'organisation du travail induit par l'obligation d'utiliser mail.net, les CE et CHSCT doivent être consultés.

Outre être un outil de pilotage, mail.net est avant tout un outil de supervision et de contrôle de l'activité des agent-es.

La DG n'est pas en capacité d'estimer la charge de travail induite pour les agent-es et les ELD par la gestion des mails. A iso effectif le SNU (et les autres OS) alertent fortement car répondre que ces nouveaux mails seront gérés sur les plages GPF est loin d'être suffisant.

Pour les ELD qui gèrent déjà les fiches escalades, piloter en plus les réponses à l'ensemble de ces mails va relever d'une mission impossible. Se sera à eux de garantir le délai de 72h de réponse et de répartir les mails vers d'autres conseiller-es quand la ou le référent-e du DE sera absent ET en plus ils devront vérifier la qualité des réponses !

Le SNU exige :

- ▶▶ que les agent-es aient le choix d'utiliser ou non cet outil,
- ▶▶ que la direction identifie précisément un temps pour gérer cette nouvelle tâches,
- ▶▶ que la DG informe les DE des niveaux de réponses qu'ils peuvent attendre de ce canal
- ▶▶ que les conseiller-es décident des mails qu'ils archivent ou non en accord avec les DE.

CONSULTATION : UNANIMITE CONTRE la généralisation de mail.net

Information sur le projet Neptune 2.

Point de vue de la DG :

- Sous le terme de Neptune 2, il s'agit d'équiper en 2015 l'ensemble des postes informatiques de PE de Windows 7 et office 2010, France entière, en 3 vagues.
- Gain principal : diviser les temps de réaction informatique par 2.
- C'est l'occasion de mettre à niveau l'ensemble du personnel sur l'environnement informatique. 20 000 postes seront chargés afin d'être compatible avec ces versions.
- Actuellement ce changement est en cours en Picardie et à la Réunion. Un bilan de ces régions pilotes en sera tiré que si des modifications fortes apparaissent par rapport au projet initial (autre façon de dire qu'il n'y en aura pas ...).
- Une information aura lieu dans chaque établissement au fur et à mesure du déploiement.
- Pour ce déploiement les établissements s'appuieront sur les CLI partout où ils existent encore et dans le cas contraire, il sera nommé un-e correspondant-e local-e (souvent le RRA mais il pourra aussi être un-e conseiller-e, un-e REP...)

Pour le SNU

Demande de modules de formation complémentaires selon les besoins des collègues sur le terrain au cas par cas. La DG accepte mais nous suivrons de près le déploiement et les possibilités d'accès à ces formations nouvelles.

Information sur la prévention et la lutte contre la fraude.

Point de vue de la DG :

- Rappel des principes par MTAUSIN de la DG qui argumente sur l'équité de traitement entre les DE, la nécessité de payer les bonnes sommes aux bonnes personnes, et globalement lutter contre les fraudes, ce qui selon MTAUSIN, devrait être la préoccupation de chaque conseiller-e à Pôle Emploi, chaque jour.
- **La lutte contre les fraudes va s'organiser en identifiant en amont les situations à risque** : utilisation du datamining qui est un outil qui croise plusieurs critères et permet de signaler les dossiers les plus à «risque». Suite à notre demande, la DG s'engage à présenter le dossier «datamining» en CCE dès qu'il sera prêt.
- **Le Plan 2015 de lutte contre les fraudes** : Son objectif est de mettre la priorité sur ceux (les DE) qui présentent le plus de risque et les plus gros montants potentiels tout en gardant un œil sur tout le reste.
- Une organisation nationale qui se décline en région : une équipe nationale de 12 personnes, 136 auditrices et auditeurs régionaux (qui forment le service de prévention des fraudes dans les DR et 1 agent-e référent-e / agence de proximité (RRA majoritairement). Précision DG : Référent fraude n'est pas un métier ! c'est une activité à exercer en plus par un-e conseiller-e ou un-e RRA
- On ne parle pas des entreprises ou très très peu puisque PE ne fait plus le recouvrement et cette prévention revient de fait à l'URSSAF (ils font, ils font pas ce n'est plus le problème de PE)
- La DG indique qu'on n'en est pas à «chasser la veuve et l'orphelin» ! Quant aux signalements (délation), la DG n'a pas précisé clairement si un contrôle s'effectue suite à une délation ou bien si la lettre est déchirée tout simplement, par principe la DG dit ne pas prendre en compte les lettres anonymes.

Pour le SNU

- ▶ OK sur la mise en place de critères communs à tout le territoire mais c'est le seul point d'accord ! Nous estimons que les fraudes sont en réalité très peu répandues et concernent des sommes très faibles au regard des montants d'allocation versés
- ▶ Le SNU engage le débat sur ce qui est qualifié de fraude par la DG, les autres OS reprennent également . Les fraudes liées à des organisations mafieuses (ce qui s'est appelé le kit assedic) ont beaucoup diminué. La principale fraude relève d'un cumul entre ARE et reprise d'activité. Les DPAE auxquelles PE a accès aujourd'hui vont freiner cette situation et déjà des trop perçus sont réclamés. Le SNU préfère que la priorité soit donnée à la prévention : que les DE soient bien informés des règles en particulier avant la reprise d'un emploi, des déclarations à réaliser, etc.
- ▶ Le «datamining» reste obscur dans sa présentation et apparaît au SNU comme un nouvel outil de fichage et une suspicion de fraude à priori... nous exigeons une info et communication COMPLETE sur ce dossier.
- ▶ Rappel du SNU : les entreprises perçoivent des millions en aides et mesures et sont tout autant voire bien plus susceptibles de commettre des fraudes que les DE.
- ▶ En cas d'inscription des DE hors CEE, la DG présente la consultation du fichier AGDREF comme un plus, nous nous opposons à ce que les conseiller-es soient dans l'obligation de consulter ce fichier car soit le DE a une carte de séjour lui permettant de travailler soit il ne l'a pas !

Information en vue d'une consultation sur le Règlement intérieur de Pôle emploi

Le point n'a pas été traité. Il sera reproposé en février.

Attention c'est bien du RI de PE et non du CCE qui lui est toujours en stand by sans savoir quand il sera poursuivi.

Pour janvier il faut compter au moins 3 CCE principalement accès sur les orientations stratégiques de PE suite à la signature de la nouvelle tripartite.